

Bordereau de signature

DEC2016_0214



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2016_0214

DECISION

OBJET : ACTION EN DEFENSE DE LA COMMUNE DE NOISIEL DANS LE CADRE D'UN RECOURS EN ANNULATION ET CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N°2016/076 D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET D'AVOCAT DOMINIQUE LUGAND – AFFAIRE MADAME RABIAA ARKAK EPOUSE AMGHOUSE C/ COMMUNE DE NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

VU le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la requête n°1609527 enregistrée le 19 novembre 2016 par le Tribunal administratif de Melun et notifiée à la Commune le 23 novembre 2016, présentée par Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE et portant recours en annulation de la décision de son exclusion définitive du Marché du Luzard,

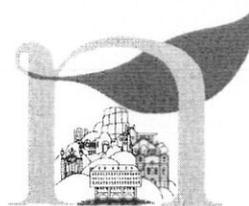
CONSIDERANT qu'il convient que la Commune agisse en défense dans le cadre de l'action susvisée,

CONSIDERANT son souhait d'être assistée par le Cabinet d'avocat DOMINIQUE LUGAND, spécialisé en droit public des affaires,

CONSIDERANT que la prestation afférente relève de la classe d'achats " SERVICES" et de l'Unité fonctionnelle " Assistance juridique (conseil et représentation) – Affaire Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE c/ Commune de Noisiel (Recours en annulation de la décision d'exclusion définitive du Marché du Luzard)" -dont la valeur ne dépasse pas 25 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Noisiel agit en défense dans le cadre de l'action susvisée n°1609527, intentée contre elle auprès du Tribunal Administratif de Melun par Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ 0214
portant sur la conclusion du marché public n°2016/076

ARTICLE 2 : Il est conclu avec le Cabinet d'avocat DOMINIQUE LUGAND sis 12 Rue Notre-Dame-des-Champs à PARIS (75006), le marché public de prestations intellectuelles n°2016/076 portant "Assistance juridique – Affaire Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE c/ Commune de Noisiel (Recours en annulation de la décision d'exclusion définitive du Marché du Lizard) " , comprenant les prestations de conseil et de représentation, d'une durée prenant effet à compter de la date de notification du présent marché et fin à l'expiration de l'instance éventuelle en appel, et d'un montant forfaitaire d'honoraires s'élevant à 2 000,00 € H.T. s'agissant de la première instance, à 2 500,00 € H.T. s'agissant de l'instance éventuelle en appel, (les frais, débours et dépens étant réglés en sus) .

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- le Titulaire du Marché,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2016



Le Maire,

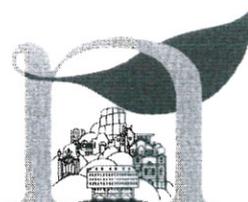
D. Vachez

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 DEC. 2016
Affiché le	26 DEC. 2016
Notifié le	
Publié le	26 DEC. 2016

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 26/12/2016